

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20241104-2024082-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-082

Séance du 04 Novembre 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 19
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 18/10/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 18/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE POUVOIR

M. Baptiste COLLET a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CCDSV – AELEC – Service économe de flux

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose aux communes volontaires le service économe de flux à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de Saint Didier de Formans souhaite confier à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée - CCDSV la mise en place d'un service Économe de flux mis en œuvre par la SPL ALEC AIN. Monsieur le Maire, rappelle la délibération n°2023-014 du 20 février 2023 et propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint Didier de Formans participera selon les modalités financières suivante :

- Service de base : 500 € par année civile, pris en charge à hauteur de 75 % par la CCDSV. Soit un coût de 500 € pour la commune.
Cette participation sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque année civile.
- Accompagnements à la carte : 500€ par journée d'étude pris en charge à hauteur de 75% par la CCDSV dans la limite de 5 jours d'études pour la durée des 2 ans du contrat. Des prestations complémentaires pourront être sollicitées par la commune selon les modalités présentées en annexe. Il est précisé qu'une journée d'étude coûte 500 €. La participation financière de la commune sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque mission.
- Coordination, animation et organisation : 20 jours par année civile, pris en charge à 100% par la CCDSV.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'économe de flux et le suivi de l'opération. Une note « Evolution service Économe de flux » définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'adhérer à ce service économe de flux pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 ;
- De désigner M. Clément PETIT comme « élu référent » ;
- De désigner M Guillaume DUBOIS comme « agent technique référent » ;
- De désigner M Thierry JULLIEN comme « agent administratif référent » ;
- De participer à hauteur de 500 € par année civile pour le service de base;
- De participer à hauteur de 25% du coût des études complémentaires sollicités par la commune dans la limite de 5 jours pour la durée du contrat ;
- De prendre intégralement en charge le coût financier des études complémentaires demandées pas la commune au-delà de 5 jours pour la durée du contrat ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».

AUTORISE

Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

DIT

- Qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président de la CCDSV

Ainsi fait et délibéré le 04 novembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



A black ink signature of Frédéric Vallos is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE ST-DIDIER-DE-FORTEL' and '*01 (Ain)'.

Le secrétaire de séance
Baptiste COLLET



A blue ink signature of Baptiste Collet is written in a stylized, cursive script.